

Pétrole et gaz du Canada—Loi

gouvernement conservateur s'il veut faire concurrence au secteur privé.

Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de place pour les sociétés de la Couronne au Canada. Un grand nombre des sociétés de la Couronne les plus précieuses pour le pays ont été créées par le parti progressiste conservateur. Je parle maintenant du CN et de Radio-Canada. Nous soutenons que le gouvernement n'a pas le droit de participer à toutes les exploitations pétrolières et gazières dans les terres du Canada.

Des voix: Bravo!

● (2120)

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je vois que les députés ne dorment pas tous. Cela me réjouit. J'espère qu'ils écoutent et qu'ils ne font pas que ricaner. Je trouve déplorable qu'au moment où nous débattons l'article 27 d'un bill aussi important et cet amendement particulier, il n'y ait pas un seul représentant de la presse à la tribune des journalistes. J'espère que certains d'entre eux suivent les débats à la télévision.

M. Taylor: Il n'y a pas un seul ministre non plus.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le député de Bow River a raison: il n'y a pas un seul ministre non plus.

M. Breau: Et le ministre qui est là-bas?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Oui, je vous demande pardon. Je vois le ministre d'État (M. Joyal) à sa place, mais il n'y a à la Chambre aucun des ministres que le bill concerne.

Comment peut-on éveiller l'attention des Canadiens sur une question aussi grave que celle-ci? Il y a eu d'excellents discours ce soir. Il y en a eu d'excellents dans les derniers jours. Mais le peu d'attention que cette importante question retient dans la presse, à la télévision et à la radio est déplorable. Je ne sais pas si on réussirait à retenir un peu l'attention en courant tout nu à travers la Chambre—certains députés y réussiraient peut-être—mais nous parlons justement ce soir de ce que je qualifie de grand arnaque pétrolier, d'escroquerie du siècle, c'est-à-dire de la mainmise sur les gisements pétroliers par le gouvernement. Le scandale du pétrole de Teapot Dome aux États-Unis n'était rien en comparaison de celui de la mainmise du gouvernement sur le pétrole du Nord. Il est étonnant que le débat actuel suscite si peu d'attention dans la presse. Bien peu de lettres ont été adressées aux directeurs de journaux. Il ne suscite pas beaucoup d'attention non plus parmi les députés du fond de la Chambre qui aiment bien plaisanter, alors qu'une grave question est à l'étude.

Les députés qui ont examiné le bill lors de son étude en comité en ont-ils parlé si longuement et sur un ton si monotone qu'ils aient maintenant émué la pointe de leurs critiques? L'objet du projet de loi a-t-il été trouvé étouffé sous un tas de paroles? J'espère que non. Mais si tel devait être le cas, je vais creuser le fond de l'article à l'étude et tâcher, grâce à un exemple ou deux, d'expliquer exactement et en termes assez simples ce que le projet de loi se propose de faire.

Je le répète, j'ai qualifié ce projet de loi d'escroquerie du siècle, de grand arnaque pétrolier et de mainmise sur le pétrole

du Nord. Ce sont là trois façons de décrire la portée de l'article à l'étude.

Le bill dans sa forme actuelle fournit au gouvernement canadien les moyens de confisquer 25 p. 100 de toutes les opérations effectuées au nord du 60^e parallèle et jusqu'au bord du plateau continental. Cela ne semble pas déranger personne, mais attendez que cela se produise.

Nous examinons présentement la disposition de rétroparticipation, comme on a fini par l'appeler. Je tiens à m'assurer que l'on sait ce que veut dire cette expression. Cette disposition permet en effet au gouvernement de prendre rétroactivement un intérêt de 25 p. 100 dans les terres pour lesquelles on avait initialement accordé un permis d'exploitation, à condition que cet intérêt soit entier, transférable et vendable. Le gouvernement triche les promoteurs. Il s'agit ici d'une fraude sournoise et vile, et de rien d'autre.

Comment en est-on arrivé là? Afin de faire entreprendre des travaux de prospection dans le Nord sur les terres dites du Canada, on avait offert un certain nombre de stimulants fiscaux aux promoteurs de l'industrie de la prospection pétrolière. On a offert aux enchères ou vendu des permis d'exploitation. Les heureux élus qui en obtinrent entreprirent de prospecter ces terres et y investirent autant de fonds de prospection qu'ils purent. Il a pu s'agir de millions de dollars, mais il était bien entendu qu'ils pourraient disposer de manière normale de la totalité des droits sur les découvertes, sous réserve, bien entendu, des redevances et des impôts à payer. Personne ne trouve à redire aux redevances. Personne ne trouve à redire aux obligations fiscales qui peuvent s'imposer. Mais personne n'avait imaginé qu'on puisse recourir à la confiscation.

L'argent nécessaire à la prospection est souvent recueilli en subdivisant l'ensemble des intérêts d'un groupe particulier par la vente d'actions à d'autres entreprises semblables et le partage proportionnel du fruit de la découverte. Je le répète, toute production éventuelle sera soumise aux redevances et les recettes de la vente frappées d'une taxe.

Je me dois de souligner qu'un régime fiscal particulièrement favorable a été mis en place de propos délibéré pour encourager les entrepreneurs à faire face aux rigueurs du climat au-delà du 60^e parallèle et prospecter. Des encouragements, tel que celui de pouvoir amortir les dépenses à plus de 100 p. 100, ont été offerts et d'autres encore, pour inciter les sociétés pétrolières à prospecter dans ces régions. Ils ont répondu nombreux à l'invitation. Les incitations étaient alléchantes, et les risques très lourds. Mais l'affaire était prometteuse. Certains entrepreneurs ont réussi, d'autres moins. Mais il a toujours été entendu qu'ils pourraient garder 100 p. 100 du fruit de leur labeur.

Ayant favorisé cette forme d'activité, ayant amené les investisseurs canadiens et étrangers à se porter acquéreur de baux, le gouvernement décide maintenant, après tout ce temps, de réclamer, après coup, 25 p. 100 des intérêts en cause dans toutes les activités dans les terres du Canada. Ce n'est là rien de moins que de la fourberie.